

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 25 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 octobre 2018

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	23	1	0	8

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : PLAZANET Mélanie donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DUPUY Nathalie, LOURADOUR Patricia, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

PERSONNEL

Délibération n° 75-2018 : Ordures Ménagères : Transformation de poste suite à avancement

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'un agent au service des Ordures Ménagères a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Président propose de supprimer un poste d'adjoint technique pour créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1er novembre 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du CT en date du 03 avril 2018 sur la détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 18 octobre 2018,

Vu la demande formulée par l'agent suite à sa réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

▪ **APPROUVER la transformation du poste suivant**

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet au service des Ordures Ménagères
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au service des Ordures Ménagères

- MODIFIER le tableau des effectifs en ce sens ;
- INSCRIRE au Budget principal aux chapitre et articles prévus à cet effet les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant ;
- DECIDER que la présente prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2018;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 30 octobre 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : 15 NOV. 2018
Publié le : 15 NOV. 2018

